

# Projet d'un Pôle Handicap Paris XIIIe



## ► Présentation des activités de Loisirs Pluriel

La Fédération Loisirs Pluriel est un réseau national qui regroupe aujourd'hui 15 associations, de la Bretagne à la Franche Comté, du Nord à la région Rhône Alpes, en passant par Paris. Fondé en 1992 à Rennes, Loisirs Pluriel s'est donné pour but de permettre aux familles ayant un enfant en situation de handicap de disposer, comme tous les autres parents, de modes d'accueil adaptés aux besoins de leur enfant, afin de bénéficier de temps de répit ou de solutions de garde pour maintenir ou reprendre une activité professionnelle.

Chacune des associations Loisirs Pluriel dispose d'un centre de loisirs accueillant à parité des enfants en situation de handicap et des enfants valides âgés de 3 à 13 ans, pour les mercredis et les vacances scolaires. 6 associations ont également développé, en plus du centre de loisirs, un service Cap'Ados, à destination des plus de 13 ans, qui ne pouvaient plus être accueillis au sein des centres de loisirs mais qui continuent à avoir besoin de se retrouver pour partager des temps de détente, et qui, en raison de leur handicap, ne peuvent se distraire en autonomie comme le feraient d'autres adolescents valides.

Toujours soucieuse d'accompagner les familles et de leur assurer une continuité de service, la Fédération encourage les associations locales à développer de nouvelles possibilités d'accueil et modalités d'accompagnement.

C'est ainsi que plusieurs associations organisent des cafés-parents, afin de soutenir la parentalité des familles touchées par la question du handicap.

Le Réseau Passerelles, rattaché lui aussi à la Fédération Loisirs Pluriel, organise des séjours de vacances familiaux pour permettre aux familles de bénéficier de ce droit aux vacances indispensable, tout en pouvant confier leur enfant à une équipe compétence sur place, à deux pas de leur gîte.

La Fédération pilote également le pôle d'appui et de ressources « Handiconseil », situé dans l'Eure et dont le but est d'accompagner les familles à la recherche d'un accueil de loisirs pour leur enfant en situation de handicap, mais aussi d'accompagner les gestionnaires d'accueils de loisirs pour favoriser l'accueil de ces enfants.

Enfin, la Fédération Loisirs Pluriel dispose d'un organisme de formation professionnelle, l'IFAPH, qui dispense en interne aux animateurs et responsables de son réseau plusieurs journées de formation par an. Ces formations sont ciblées pour répondre aux besoins des équipes accueillant les enfants en accueil de loisirs, et traitent de l'adaptation des activités, de la manipulation de fauteuil, de l'autisme, de la découverte des différents handicap, de la prise de connaissance des besoins des familles ou encore de l'accompagnement des enfants ayant des troubles de comportement.

## ○ Nos centres de loisirs : principes de fonctionnement

- > Un accueil inconditionnel de tous les enfants et jeunes, **quelle que soit leur situation de handicap et même s'ils souffrent de troubles de la santé.**
- > Un accueil **possible tous les jours**, y compris lorsqu'il y a une sortie ou une activité sportive, avec une **programmation qui soit d'emblée accessible à tous et toutes.**
- > La mise en place de **protocoles de santé** pour garantir la sécurité des enfants, et l'intervention des **professionnels paramédicaux** si besoin, organisée par la responsable du centre (sondage urinaire, alimentation par sonde gastrique...).
- > Un accueil le plus ordinaire possible, **sans surcout**, mais adapté aux besoins spécifiques de chacun.
- > Des locaux au cœur de la vie de la cité, et **une programmation ouverte sur l'extérieur** pour s'implanter dans un quartier, découvrir son environnement et vivre pleinement son enfance et son adolescence, avec et comme les autres.
- > Un encadrement en **quantité suffisante et de qualité**, pour assurer le bien-être de tous les enfants, en tenant compte de leurs besoins spécifiques, tout en leur permettant d'évoluer dans une structure non spécialisée.
- > Des locaux bien équipés, dotés de salles adaptées aux besoins spécifiques des enfants (salle calme, salle

## ○ Un dispositif d'accueil permettant un maintien d'emploi ou la reprise d'une activité professionnelle

- > Une ouverture **sur les mêmes temps que les autres structures de loisirs**, pour permettre aux familles de maintenir ou reprendre une activité professionnelle : mercredis après-midi et vacances scolaires **pour les enfants en situation de handicap qui bénéficient d'une prise en charge** à l'école ou en établissement.
- > Une ouverture **toute la semaine pour les enfants en situation de handicap entre 3 et 6 ans**, qui sont souvent pris en charge à temps partiel seulement, obligeant alors l'un des parents à quitter son emploi pour assurer une présence au domicile sur les temps « libres » de leur enfant.

## ○ Un dispositif de soutien à la parentalité

- > Un espace de loisirs qui offre **un vrai droit au répit pour les aidants**, leur permettant de laisser leur enfant en toute confiance sur des temps où ils sont pourtant disponibles. Ce temps de répit est bien souvent une bulle d'oxygène indispensable à l'équilibre des familles. Le remplissage de chaque samedi du service Cap'Ados est une illustration de ce besoin des familles de disposer de temps personnel ou pour le reste de la famille, tout en s'assurant d'un lieu d'accueil de qualité pour leur jeune.
- > La recherche d'espaces **pour se rencontrer entre parents**, afin de partager des expériences, de se soutenir et d'échanger sur des sujets qu'ils ne peuvent pas toujours partager avec des familles non concernés par la question du handicap.
- > Un besoin de soutien dans leur rôle de parent, notamment en rencontrant **l'écoute d'un professionnel** et en se faisant **accompagner dans leurs démarches** administratives, de recherche d'établissement ou en **se formant** à diverses techniques (formations d'aide aux aidants).

## ► **Projet d'un Pôle Handicap à paris XIIIe**

**Notre proposition se décline en plusieurs volets susceptibles d'être déployés progressivement et comprenant :**

- **La relocalisation d'une activité existante : notre centre de loisirs. Celui-ci dispose d'ores et déjà des ressources nécessaires à son fonctionnement. Il sera éventuellement nécessaire toutefois de prévoir quelques travaux et aménagements pour adapter le nouvel espace aux spécificités des besoins des de l'activité et des enfants accueillis.**
- **La création de nouvelles activités complémentaires et synergiques, dont la mise en œuvre devra être affinée, et pour lesquelles des financements ad-hoc devront être trouvés. Nous sommes disposés pour cela à nous mobiliser et à solliciter nos partenaires habituels (CAF...) ainsi que d'autres partenaires potentiels pour permettre l'émergence de ces activités. En outre, les activités proposées peuvent être adaptées de multiples manières, tant en termes de contenus que de dimensionnement.**

### ○ **Un centre de loisirs à parité pour les enfants de 3 à 13 ans : Loisirs Pluriel**

**Projet :** Le centre Loisirs Pluriel accueille un groupe de 24 enfants par journée d'ouverture, dont la moitié est représentée par des enfants porteurs de handicap. La programmation est semblable à celle des centres de loisirs classiques, à la différence que les activités sont organisées de façon à être entièrement accessibles à tous les enfants, quel que soit leur âge et leur handicap. Le centre de loisirs propose des activités variées sur place : activités manuelles, jeux collectifs et coopératifs, jeux sportifs, interventions de professionnels extérieurs (danse, graph, jardinage, ateliers scientifiques, médiation animale). L'équipe organise également des sorties régulières dans le quartier ou à proximité, et quelques sorties exceptionnelles en car, plus loin du centre : piscine, ludothèque, bibliothèque, square, base de loisirs, musées, cité des sciences...

L'organisation des journées est pensée pour permettre aux enfants de se rencontrer, d'entrer en relation et de partager des moments de jeux, de rires et de loisirs, qu'ils soient en situation de handicap ou non. De nombreux rituels sont mis en place pour structurer la journée et créer des moments de partage, et la communication au centre est faite de multiple façons : à l'oral, signée et par l'utilisation d'images (affichages collectifs et outils de communication individuels pour certains enfants).

Le taux d'encadrement est volontairement supérieur à la réglementation (un adulte pour trois enfants en moyenne). Cela garantit un accompagnement individualisé pour les enfants porteurs de handicap qui en ont besoin, ainsi qu'une présence d'adultes en nombre suffisant pour pouvoir favoriser la rencontre entre les publics, répondre aux questions des enfants sur le handicap et organiser des animations entièrement adaptées à tous.

Par ailleurs, une vie associative particulièrement riche se déploie autour de l'activité du centre, avec les familles utilisatrices, sous de multiples formats : temps conviviaux, événements festifs... Ce volet de notre activité pourrait, à la faveur d'un espace mieux localisé, être valorisé, et donner l'occasion de développer de nouveaux liens avec d'autres partenaires (associations, services municipaux...) intervenant en lien avec la parentalité.

*Aujourd'hui implanté au sein des locaux maternels de l'école polyvalente Louise Bourgeois, dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement, le centre Loisirs Pluriel de Paris a subi depuis sa création en 2004 de nombreux déménagements successifs, d'écoles en écoles, selon la disponibilité des espaces et la création de nouveaux accueils ordinaires. L'opportunité d'une implantation fixe serait un soulagement pour l'association comme pour de nombreuses familles.*

**Gestion** : Association Loisirs Pluriel de Paris. La responsabilité du centre est assurée par une salariée permanente, qui est systématiquement présente sur le terrain et comptée dans le taux d'encadrement. Elle joue également un rôle moteur dans le développement de la vie associative. Les animateurs sont vacataires, en contrat d'engagement éducatif. L'équipe est renforcée par la présence de volontaires en Service Civique, qui viennent proposer leur projet aux enfants et à l'association.

**Tranche d'âge** : enfants de 3 à 13 ans

**Effectif** : 24 enfants par jour, soit environ une cinquantaine d'enfants inscrits à l'année pour permettre de remplir les places de chaque journée.

**Public** : la moitié des places réservées pour des enfants en situation de handicap, quel que soit le handicap, y compris si l'enfant souffre de troubles de la santé. L'autre moitié des places réservées pour des enfants valides.

**Ouverture** : tous les mercredis de 11h30 à 18h30. Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires, de 8h à 18h30.

**Espaces nécessaires** : Une grande salle d'activité principale, une petite salle d'activité secondaire et une salle de repos dédiées à Loisirs Pluriel. Les autres espaces sont partagés avec les autres services : un espace salle à manger, une cour, des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, une infirmerie et salle de change. Un bureau pour la responsable de centre. Un cahier des charges détaillé est disponible pour affiner l'étude et la validation des locaux d'implantation envisagés.

### ○ Un service dédié aux adolescents de 13 à 18 ans : Cap'Ados Paris

**Projet** : Pensé pour s'inscrire en continuité de l'accueil sur les centres Loisirs Pluriel, nos services Cap'Ados offrent une solution d'ouverture et de loisir aux adolescents en situation de handicap. Contrairement aux familles ayant de jeunes adolescents valides, les parents d'enfants en situation de handicap ne sont pas déchargés de l'organisation des temps libres de leurs adolescents lorsqu'ils passent l'âge de 13 ou 14 ans. En effet, ceux-ci, en grandissant, ont toujours besoin d'un accompagnement personnalisé pour répondre à leurs besoins spécifiques ou pour les aider à pratiquer des activités de loisirs.

Cap'Ados est un service qui accueille 7 à 8 jeunes en situation de handicap par journée d'ouverture, et qui se veut très ouvert sur le milieu ordinaire : la mixité des publics ne se faisant pas au sein du groupe, c'est à l'extérieur que les jeunes rencontrent le milieu classique. Une sortie est organisée sur chaque journée d'ouverture : musées, expositions, ateliers, activités sportives, piscine, bibliothèque et l'autre demi-journée se déroule dans la salle réservée par le service, pour permettre aux jeunes ayant besoin de se reposer de ne pas subir une journée complète en extérieur. Les repas sont très régulièrement pris au restaurant, et des journées spéciales sont organisées plusieurs fois dans l'année : ouverture de 14h à 23h avec une sortie au concert ou au spectacle.

L'équipe est composée d'une responsable du service, salariée à temps plein qui est systématiquement présente sur les journées d'ouverture et référente de jeunes. Elle est accompagnée par 3 à 4 animateurs et animatrices, taux d'encadrement défini selon les jeunes présents et leurs besoins spécifiques. Le service accueille également un volontaire en service civique pour 8 mois, qui vient renforcer l'équipe et proposer de nouveaux projets pour le service.

*Un service Cap'Ados est déjà implanté dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, dans les locaux de la du Centre Médico Social Lecourbe. Cependant, celui-ci ne permet pas de répondre à la totalité de la demande : nous avons actuellement 15 demandes d'accueil de jeunes sur liste d'attente, faute de place.*

*L'ouverture d'un second service permettrait d'accueillir de nouveaux jeunes et la co-localisation avec le centre Loisirs Pluriel décrit plus haut offre des perspectives intéressantes pour les jeunes (par exemple, activités pour préparer la transition vers Cap Ados de jeunes accueillis à l'ALSH), pour les familles (facilitation de l'organisation d'activités conviviales communes...), et pour l'équipe professionnelle (partage de pratiques, facilitation des éventuels besoins de remplacements...).*

**Gestion :** Association Loisirs Pluriel de Paris

**Effectif :** 7 à 8 places par journée, soit un total d'une trentaine de familles pour remplir le service à chaque action.

**Tranche d'âge :** adolescents de 13 à 18 ans

**Public :** les places sont réservées à des adolescents en situation de handicap, quel que soit le handicap, y compris si le jeune souffre de troubles de la santé.

**Ouverture :** tous les samedis de 8h30 à 18h30. Du lundi au vendredi pendant la seconde semaine des vacances scolaires (fermeture des établissements médico-sociaux), de 8h30 à 18h30.

**Espaces nécessaires :** Une salle d'activité principale et une petite salle secondaire dédiées à Cap'Ados. Les autres espaces peuvent être partagés avec les autres services : salle à manger, une cour, sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, infirmerie / salle de change. Un bureau pour la responsable du service. Un cahier des charges détaillé est disponible.

### ○ Un jardin d'enfants à parité pour les 3-6 ans

**Projet :** Nous avons pu constater au cours des 25 années d'expérience du réseau Loisirs Pluriel, à de très nombreuses reprises, que bon nombre de parents ont dû mettre un terme à leur activité professionnelle pour assurer l'accompagnement de leur enfant en situation de handicap. Sur le centre de Paris 13, seuls 3 couples ont un emploi à temps plein sur 25 familles ayant un enfant en situation de handicap, pour 10 d'entre elles l'un des parents est à temps partiel, pour 6 d'entre elles l'un des parents a cessé de travailler, 3 ont changé d'activité pour travailler à leur compte et pouvoir aménager leurs horaires, 3 ont pu maintenir une activité mais embauchent à temps plein une aide à domicile.

Les familles concernées expliquent qu'elles ont pu mettre leur vie professionnelle entre parenthèses tant que leur enfant était âgé de moins de trois ans, notamment via le congé parental. Cependant, après l'âge de trois ans, l'enfant en situation de handicap n'est que rarement accueilli à temps plein dans le milieu scolaire, et est souvent sur liste d'attente pour entrer en structure médico-sociale. C'est donc après cet âge que l'un des parents est contraint de quitter sa vie professionnelle (ou de réduire grandement son temps de travail), et cette rupture tend à les isoler à long terme de l'emploi, puisqu'ils ne parviennent pas toujours à reprendre une activité lorsque leur enfant est accueilli à temps plein, d'autant que cela peut prendre plusieurs années.

C'est dans le but de permettre un retour à l'emploi des parents que l'association Loisirs Pluriel réfléchit à la création d'une structure de type jardin d'enfants, qui accueillerait des enfants âgés de 3 à 6 ans du lundi au vendredi en période scolaire. Les familles pourraient ainsi bénéficier d'un moyen de garde collective pour compléter les temps de prise en charge souvent à temps partiel de leur enfant, et ainsi pourraient reprendre leur activité professionnelle et ne pas se trouver en situation de rupture avec le monde du travail.

Le jardin d'enfants pourrait accueillir les enfants entre 3 et 6 ans, encadrés par des éducateurs de jeunes enfants et éducateurs spécialisés afin de proposer un mode d'accueil centré sur des activités

pédagogiques favorisant l'éveil des enfants et la rencontre entre enfants en situation de handicap et valides.

La moitié des places seraient réservées à des enfants en situation de handicap, tandis que l'autre moitié des places pourraient être occupées par des enfants valides du quartier.

La responsabilité du jardin d'enfant serait assurée par une salariée permanente, qui serait systématiquement présente sur le terrain et comptée dans le taux d'encadrement.

**Gestion :** Association Loisirs Pluriel de Paris

**Tranche d'âge :** enfants de 3 à 6 ans

**Effectif :** 16 enfants par jour

**Public :** la moitié des places réservées pour des enfants en situation de handicap, quel que soit le handicap, y compris si l'enfant souffre de troubles de la santé. L'autre moitié des places réservées pour des enfants valides.

**Ouverture :** les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 8h30 à 18h30, les mercredis de 8h30 à 11h30.

**Espaces nécessaires :** La grande salle d'activités, la petite salle secondaire et la salle de repos du centre Loisirs Pluriel ainsi qu'une petite salle supplémentaire pour séparer le groupe pour des activités de travail plus calmes. Les autres espaces sont partagés avec les autres services : un espace salle à manger, une cour, des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, une infirmerie et salle de change. Un bureau pour la responsable de centre.

### ○ Un pôle d'appui et de soutien à la parentalité

**Projet :** Création d'un pôle d'appui et de soutien à la parentalité afin d'apporter aux familles des réponses à leurs questionnements, de les accompagner dans leurs démarches administratives et de recherche de structure pour leur enfant, ainsi que pour proposer des temps de rencontres aux familles, des cafés des parents et des formations d'aide aux aidants.

Les parents ayant des enfants en situation de handicap expriment volontiers qu'elles se sentent souvent isolées : elles peinent à partager les questions qui les traversent et les difficultés qu'elles rencontrent avec leurs enfants avec des parents n'ayant que des enfants valides. Aussi, elles sont bien souvent en recherche de lieux de partage d'expériences et d'écoute, notamment entre pairs. Le pôle d'appui et de soutien à la parentalité pourraient, tout comme le font les centres Loisirs Pluriel et Cap'Ados de Paris, proposer régulièrement des « Cafés des Parents » : ces temps de rencontres seraient ouverts à toutes les familles ayant un enfant en situation de handicap et auraient pour objectif de favoriser les échanges, le soutien, le partage d'informations et de bonnes adresses entre des parents qui rencontrent des problématiques similaires.

A ce jour, des lieux de soutien à la parentalité de ce type sont aujourd'hui trop peu développés, mais un vrai projet d'organisation de temps d'échange avec la mise en place d'une équipe pour accueillir les enfants en parallèle mériterait d'être travaillé pour satisfaire ce très grand besoin des parents de se retrouver sans être jugé, et de pouvoir exprimer toutes les angoisses, colères, difficultés, mais aussi leurs bons plans et bonheurs de parents.

**Gestion :** Création d'un pôle d'appui et de soutien à la parentalité au sein de l'association Loisirs Pluriel de Paris.

**Public :** parents ayant un enfant en situation de handicap, et les aidants au sens large (frères et sœurs, grands-parents...)

**Ouverture** : Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis : en journée sur rendez-vous pour des accompagnements individuels, en soirée et/ou le samedi pour des temps d'échange ou de formation des aidants.

**Espaces nécessaires** : Une salle d'environ 30m<sup>2</sup> pour les formations et rencontres de familles. Utilisation des sanitaires et de l'espace salle à manger. Utilisation des espaces du centre si un accueil enfant est proposé lors des cafés des parents. Un bureau pour le responsable du dispositif.

### ○ Un pôle de formation sur le handicap pour les animateurs

**Projet** : Disposer d'un programme de formation spécifique dédié aux animateurs et directeurs d'accueils de loisirs, afin de développer l'accueil des enfants en situation de handicap et souffrant de troubles de la santé au sein des centres ordinaires.

Les formations pourraient être dispensées dans les salles dédiées, mais proposer également la rencontre avec les équipes et la visite des locaux de Loisirs Pluriel et Cap'Ados.

L'IFAPH, organisme de formation rattaché à la Fédération Loisirs Pluriel propose un programme aux animateurs de son réseau : 3 journées de formation par an pour se former à l'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques. L'IFAPH intervient également auprès de public extérieur au réseau Loisirs Pluriel, en proposant des modules adaptés aux besoins des structures : découverte des handicaps, accueillir un enfant ayant des troubles de la santé, autisme, adaptation des activités, accompagner les enfants ayant des troubles du comportement et de la relation, mise en place d'outils de communication spécifiques, manipulation des fauteuils et techniques de transferts...

Par ailleurs, l'organisme de formation pourrait demander un agrément pour l'organisation d'approfondissement BAFA « Accueils spécifiques », qui pourraient s'organiser sur les temps de vacances scolaires.

**Gestion** : IFAPH, rattaché à la Fédération Loisirs Pluriel.

**Effectif** : 6 à 20 personnes par module de formation.

**Public** : animateurs et responsables de centres désirant se former à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

**Ouverture** : Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis, de 9h à 17h, selon les demandes de formation. Stages d'une semaine pendant les vacances scolaires (BAFA approfondissement Handicap).

**Espaces nécessaires** : Une salle d'environ 30m<sup>2</sup>. Utilisation des sanitaires et de l'espace salle à manger.

## ▶ Un Pôle Handicap coordonné

### ○ Coordination des différents dispositifs

Dans la perspective d'un projet de Pôle Handicap accueillant à terme plusieurs activités, il semble pertinent de proposer la mise en place d'une coordination. La mission de coordination pourrait couvrir :

- La responsabilité de la coordination des différentes interventions dans les locaux : suivi des responsables de structures, accompagnement à la prise de poste, organisation des remplacements en cas d'absence...
- La responsabilité de l'état des locaux (gestion de l'entretien des locaux et des plannings d'intervention du personnel technique).
- La coordination et la menée des actions de formation.



- La promotion du Pôle Handicap et les relations avec les partenaires institutionnels.

### ○ Planning prévisionnel d'utilisation des locaux

#### Périodes scolaires

	8h30 – 11h30	11h30-16h30	16h30-18h30
Lundi	<b>Jardin d'enfants Loisirs Pluriel</b> Pole formation Soutien à la parentalité	<b>Jardin d'enfants Loisirs Pluriel</b> Pole formation Soutien à la parentalité	<b>Jardin d'enfants Loisirs Pluriel</b> Pole formation Soutien à la parentalité
Mardi	<b>Jardin d'enfants Loisirs Pluriel</b> Pole formation Soutien à la parentalité	<b>Jardin d'enfants Loisirs Pluriel</b> Pole formation Soutien à la parentalité	<b>Jardin d'enfants Loisirs Pluriel</b> Pole formation Soutien à la parentalité
Mercredi	<b>Jardin d'enfants Loisirs Pluriel</b> Soutien à la parentalité	<b>Centre Loisirs Pluriel</b>	<b>Centre Loisirs Pluriel</b>
Jeudi	<b>Jardin d'enfants Loisirs Pluriel</b> Pole formation Soutien à la parentalité	<b>Jardin d'enfants Loisirs Pluriel</b> Pole formation Soutien à la parentalité	<b>Jardin d'enfants Loisirs Pluriel</b> Pole formation Soutien à la parentalité
Vendredi	<b>Jardin d'enfants Loisirs Pluriel</b> Pole formation Soutien à la parentalité	<b>Jardin d'enfants Loisirs Pluriel</b> Pole formation Soutien à la parentalité	<b>Jardin d'enfants Loisirs Pluriel</b> Pole formation Soutien à la parentalité
Samedi	<b>Cap'Ados</b> Soutien à la parentalité	<b>Cap'Ados</b> Soutien à la parentalité	<b>Cap'Ados</b> Soutien à la parentalité
Dimanche			

#### Périodes de vacances

	8h30 – 11h30	11h30-16h30	16h30-18h30
Lundi	<b>Centre Loisirs Pluriel</b> <b>Cap'Ados</b> <b>Formations</b>	<b>Centre Loisirs Pluriel</b> <b>Cap'Ados</b> <b>Formations</b>	<b>Centre Loisirs Pluriel</b> <b>Cap'Ados</b> <b>Formations</b>
Mardi	<b>Centre Loisirs Pluriel</b> <b>Cap'Ados</b> <b>Formations</b>	<b>Centre Loisirs Pluriel</b> <b>Cap'Ados</b> <b>Formations</b>	<b>Centre Loisirs Pluriel</b> <b>Cap'Ados</b> <b>Formations</b>
Mercredi	<b>Centre Loisirs Pluriel</b> <b>Cap'Ados</b> <b>Formations</b>	<b>Centre Loisirs Pluriel</b> <b>Cap'Ados</b> <b>Formations</b>	<b>Centre Loisirs Pluriel</b> <b>Cap'Ados</b> <b>Formations</b>
Jeudi	<b>Centre Loisirs Pluriel</b> <b>Cap'Ados</b> <b>Formations</b>	<b>Centre Loisirs Pluriel</b> <b>Cap'Ados</b> <b>Formations</b>	<b>Centre Loisirs Pluriel</b> <b>Cap'Ados</b> <b>Formations</b>

Vendredi	<b>Centre Loisirs Pluriel Cap'Ados Formations</b>	<b>Centre Loisirs Pluriel Cap'Ados Formations</b>	<b>Centre Loisirs Pluriel Cap'Ados Formations</b>
Samedi	Soutien à la parentalité	Soutien à la parentalité	Soutien à la parentalité
Dimanche			

## **Contacts**

Chloé Roux

Directrice du réseau Loisirs Pluriel

[Chloe.roux@loisirs-pluriel.com](mailto:Chloe.roux@loisirs-pluriel.com)

06 08 46 41 57